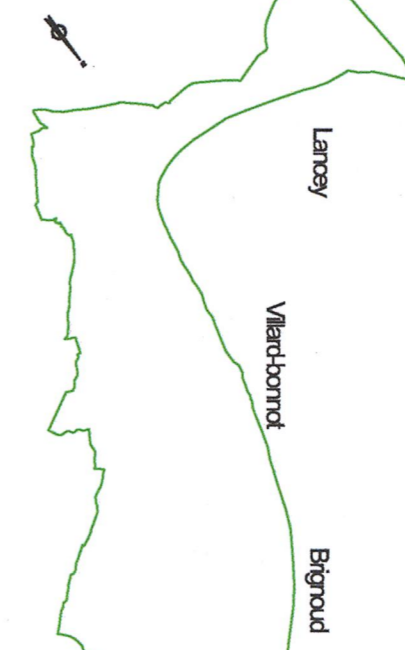


Schéma directeur d'assainissement

ETUDE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES AU 1/5000



| MODIFICATIONS | |
|---------------|--|
| Travaux | CMR |
| 340-06 | |
| Plan n° | A |
| 26 442 | Modifications suite à la réunion du 29/04/15 |
| Date | B |
| 13/04/2015 | |
| Echelle | C |
| 1/5000 | |
| Révisé par | D |
| Révisé le | |
| NOM | |

ALPES
 Ingénieurs - Conseils
 Bureau d'Etudes Techniques - Centre d'Appui - Parc du Pommarin
 137 rue Meyroussard - 38430 MOIRANS
 Tél : 04 78 38 38 38
 Email: alpesudes@alpesudes.fr

LEGENDE

- Habitations rattachées au lotissement sur le fond cadastral, dont l'implantation est reportée ici à titre indicatif

RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Eaux Usées gravitaire
- Réseau SIEC
- Réseau Eaux Usées refoulement
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Unitaire
- Regard de visite Eaux Usées
- Regard de visite Eaux Pluviales
- Regard de visite Unitaire
- Poste de refoulement
- Déversoir d'épave
- Point de mesure sur le réseau

PROPOSITION DE ZONAGE EAUX PLUVIALES

- Zone naturelle hors zone de glissement
- Zone où les eaux pluviales sont gérées exclusivement à la parcelle (infiltration, rétention avec captif de débit de fuite vers le réseau ou fossé existant) pour les maisons existantes ou le raccordement au réseau public est autorisé exclusivement pour les bâtiments situés en limite de voiries publiques
- Zone humide cartographiée par AVEINIR, à préserver
- Zone réservée au stockage des eaux pluviales
- Zone de risque de glissement de terrain où les rejets d'eaux pluviales et drainage doivent être envoyés vers les réseaux existants
- Zone agricole

